

Février 2024 – Frameries – Présences Prévisionnelles

Nom & Prénom de l'enfant:

Ecole fréquentée :

Attention : S'il n'est pas prévu que nous reprenions l'enfant, celui-ci restera à l'école.

Il est impératif de prévenir la structure d'accueil pour toute annulation de présence, faute de quoi la présence sera facturée.

Aucune permutation, ni ajout de jours d'accueil n'est autorisé sans demande écrite préalable au secrétariat

Dates	Jours	Cocher selon besoin	Heure de reprise approximative
07-févr	Mercredi		
14-févr	Mercredi		
21-févr	Mercredi		
28-févr	Mercredi	Congé de Détente 2024	

Signature du parent :